

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé (*arrivée à 19h09*), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice (*départ à 19h30*).

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débuter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 15 octobre 2025.

2025/054 – Délibération : Mise en non-valeur

La Trésorerie de Gaillac nous informe devoir passer en non-valeur des impayés relatifs à un créancier dont la facturation est relancée à son égard depuis 2021 pour un montant s'élevant à 488,00€.

Il est demandé à la commune de prendre en compte ces sommes sur l'article comptable 6541 (perte sur créance irrécouvrable).

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder et à signer la manipulation comptable relative à cet effet.

Adopté à l'Unanimité.

2025/055 – Délibération : Décision Modificative

En cette fin d'année, il y a lieu de réajuster les lignes budgétaires du budget communal afin de pouvoir honorer les factures à venir avant le prochain budget. La manipulation comptable suivante est proposée :

Fonctionnement :

6558 - autre contribution obligatoires : - 10000€

65748 - subvention de fonctionnement : - 10000€

615221 - entretien réparation bâtiments : +20000€

Investissement :

article 2151 - opération 275 VOIRIE : + 30000€

article 231 - opération 288 cabinet médical/logements/restructuration mairie : - 30000€

Adopté à l'Unanimité.

2025/056 – Délibération : DETR 2026 – Cabinet médical / Logements associés / Mairie

Suite à l'approbation du lancement de projet « Construction d'un cabinet médical, des logements associés et restructuration de la mairie », faisant démarrer l'opération Aménagement du cœur de Bourg, la commune souhaite déposer un nouveau dossier DETR pour l'année 2026.

Le programme déposé sera le suivant : « *Construction d'une maison médicale, de logements et rénovation de la mairie* ».

Le coût de l'opération est le suivant : 1 486 306€ HT

La DETR déposée en 2025 ayant été refusée par l'état, un nouveau dossier est déposé au titre de la DETR 2026, modifiant les taux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	1 486 306.00€		
Etat DETR		520 207.10	35.00
Conseil Départemental du Tarn		297 261.20	20.00
Fonds de concours		10 404.14	0.70
Commune (loyers : 2 000€/mois sur 15 ans)		361 172.36	24.30
Commune (autofinancement)		297 261.20	20.00
Total	1 486 306.00€	1 486 306.00€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le coût d'opération pour le projet « *Construction d'une maison médicale, de logements et rénovation de la mairie* » et le plan de financement prévisionnel présenté
- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 et du Département (déjà acquis par l'Agglomération au titre des Fonds de Concours).

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'Unanimité.

Repas annuel des 65 ans et plus

L'invitation a été envoyée à toutes les personnes de plus de 65 ans vivant à Rivières (source liste électorale) ou possédant une maison secondaire sur la commune (selon nos connaissances).

Le repas aura lieu le dimanche 14 décembre à partir de 12h00 à la salle des fêtes.

Dans le cas où des personnes auraient été oubliées, celles-ci sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat.

Questions diverses

Avancée chantier « Aires de jeux/sports »

L'ouverture définitive de l'aide de jeux 6-12 ans se fera après la pose des clôtures prévue d'ici la fin de l'année.

Le city-stade et son court de tennis sont accessibles.

Le court de tennis « synthétique » est accessible gratuitement sur remise d'une carte/foyer, à venir retirer en mairie (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Enquête publique PLU

Clôture de l'Enquête Publique le vendredi 14 novembre. Madame la Commissaire Enquêtrice a reçu de très nombreuses personnes. Son rapport est attendu sous 1 mois.

Travaux mairie

Une large communication doit être faite pour informer la population du déménagement provisoire des locaux de la mairie vers les locaux vacants des anciens vestiaires, à compter du lundi 22 décembre 2025.

Il s'agit d'une période de transition durant les travaux de rénovation de la mairie.

L'idée est que le secrétariat, dès sa réouverture après les congés en janvier 2026, soit opérationnel pour l'accueil du public ainsi que les rendez-vous de la population et divers organismes avec les Elus. Par ailleurs, même si les travaux ne débuteront pas au 1^{er} janvier, un déménagement d'administration doit se faire dans de bonnes conditions et pas en plein recensement ni en période pré-électorale comme cela sera le cas.

La population est d'avance remerciée de sa compréhension sur les désagréments que cela pourrait occasionner (modification de stationnement, d'affichage, d'emplacement de boîtes aux lettres...).

Effectifs scolaires

Un récent courrier de l'Inspection Académique permet de visualiser la répartition des effectifs à la rentrée prochaine comme suit : Prévision rentrée 2026 : 30 élèves en maternelle et 65 en élémentaire, soit 95 au total.

Pour rappel :

Effectif rentrée 2025 : 30 élèves en maternelle et 67 en élémentaire, soit 97 au total

Effectif rentrée 2024 : 35 élèves en maternelle et 65 en élémentaire, soit 100 au total

Effectif rentrée 2023 : 33 élèves en maternelle et 71 en élémentaire, soit 104 au total

Un rdv va être pris avec l'APE pour échanger sur le sujet en vue de transmettre d'éventuelles observations ou avis avant le 12 décembre, à l'Inspection Académique.

Agence France Locale – Banque des Collectivités

Suite à sa rencontre avec l'Agence France Locale, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un organisme de groupement de collectivités, ayant créé un établissement bancaire pour financer les besoins d'investissement sur les territoires. L'AFL s'engage aux côtés des collectivités, pour mener les transitions énergétiques et sociales qui s'annoncent et s'imposent. A cette fin, elle finance nos investissements au meilleur coût et déploie un modèle bancaire responsable qui prend en compte les enjeux de long terme, qui est à l'écoute des parties prenantes et se décline en pleine conscience des enjeux liés au climat et aux ressources partagées et limitées de la planète.

Une rencontre avec un responsable est prévue courant décembre afin d'échanger autour d'un éventuel prêt relais, à moyen ou long terme concernant le projet d'aménagement de cœur de Bourg.

19h30 : Départ de Madame Béatrice ROBERT

Sécurité

Un administré signale la dangerosité du carrefour du chemin de Malepère. En effet, il est constaté le stationnement récurrent de véhicules devant l'abri bus, situé en plein carrefour. Réflexion va être portée sur l'aménagement à mettre en place (création de places de parking sur terres agricoles ou déplacement de l'abri bus à un endroit moins dangereux...).

Fin de la séance : 19h50.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.

Le Maire,
Christophe HERIN.